

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 17 mars 2017

OBJET :

COMPTE DE GESTION

2016

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **15**

Votants : **17**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 24 mars 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/137

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Sylvain SARAGOSA, Georges SCHMITT, Florence GABRY, Patrice BRONSART, Isabelle PARENT, Evelyne POIGNON, Christophe VIGIER, Nuno DIAS, Olivier POIGNON, Karim KENTACHE, Fabrice HUYLEBROECK, Betty HUYLEBROECK, Katya SCHMITT, Aude POIREE, Jacques LABARRE

Procurations : Eric CASSERON pouvoir à Georges SCHMITT, Véronique PETIT pouvoir à Sylvain SARAGOSA

Excusé(s) : Jacques GAUBOUR, Corinne TANGE, Pascale BACQUEVILLE, Martine GHENASSIA

Absent(s) : Betty HANAUER-BEASLAY, André LEFEVRE

Secrétaire de séance : Evelyne POIGNON

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature comptable M 14 ;

Considérant le grand principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public qui régit les finances publiques locales ;

Le Conseil Municipal ;

Après présentation par Monsieur le Maire, du Budget primitif de l'exercice 2016 et de ses décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées ;

- 1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;
- 2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que le compte de gestion du Budget principal du Comptable du Trésor Public de la commune est identique au Compte Administratif 2016 du Budget principal de la commune et s'équilibre tel que présenté ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 596 540.80 €	3 355 572.78 €
Investissement	1 170 839.35 €	862 768.36 €

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECLARE que le Compte de Gestion 2016 du Budget principal de la commune, dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,